

Communiqué de presse

31/10/2024

Faire payer l'entrée de Notre-Dame pour sauver les églises en péril

Le débat ouvert par Rachida Dati ne doit pas se limiter à Paris

Par MARTIN MALVY, Président de Sites et Cités Remarquables de France et ancien Ministre

La Ministre de la Culture a ouvert à son tour le débat sur la gratuité des entrées dans les cathédrales.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi en dehors des heures de culte lorsque l'on les visite comme si elles étaient des musées ? Les très catholiques espagnols en ont toujours fait ainsi pour la Sagrada Familia dont le financement est exclusivement celui des dons. En France les cathédrales à quelques exceptions près sont la propriété de l'Etat.

Doit-on en déduire que ce que suggère Madame Rachida Dati concerne en réalité toutes les cathédrales ? Et pas seulement Notre-Dame. Et que les fonds récoltés viendraient en déduction des financements d'Etat, ce qui lui permettrait de consacrer les crédits libérés aux églises communales qui appartiennent aussi au patrimoine national et religieux et dont la dégradation est patente pour certaines.

Certaines réactions ont été un peu hâtives.

La proposition de la Ministre ouvre ce débat qui doit s'inscrire dans une perspective patrimoniale ouverte. Celui-ci ne peut pas se limiter à Notre-Dame et à Paris, à un monument aussi emblématique qu'il soit, splendidement restauré mais qui appelle d'autres travaux, notamment sur les extérieurs, et oublier les milliers d'édifices menacés qui sont aussi notre patrimoine national.